
**Compte rendu du Conseil d'Administration
Du 04 avril 2024**

ETAIENT PRESENTS : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, Philippe PAUTRE, Mme Danièle PINCHON.

ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : M. Jean-Paul FAUCONNET.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 05 février 2024.

Le point est adopté à l'unanimité.

2 – Répartition des crédits de subventions – Exercice 2024.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande si le montant des subventions versées correspond à celui de l'année précédente ?

Madame Amandine HENRIQUES intervient en indiquant que les montants ont augmenté, pour le secours catholique l'année dernière le montant était de 1 800€ et cette année il s'élève à 2 000€, les restos du cœur avaient bénéficié de 5 600€ l'année précédente et pour cette année la somme de 6 000€ est attribuée.

Monsieur Lucien BOUIS s'interroge sur les conditions pour demander une subvention.

Madame Amandine HENRIQUES informe qu'il faut compléter un dossier qui est transmis à madame Hélène FREDERICQUE à la maison des associations. Une fois celui-ci complet, il est présenté aux élus de secteur pour attribution du montant de la subvention.

Madame Sylvie JACAMENT indique que très peu d'associations ont une subvention qui a augmenté.

Monsieur Lucien BOUIS interroge sur la publicité qui en est faite.

Madame Emmanuelle ORTS indique que madame Hélène FREDERICQUE transmet un fichier aux associations qui se sont déclarées, qui transmettent des pièces justificatives avant une date butoir. Les dossiers sont étudiés selon différents critères qui ont été mis en place cette année.

Madame Sylvie JACAMENT informe que si l'association n'est pas déclarée, elle ne peut pas prétendre à une subvention.

Le point est adopté à l'unanimité.

3 – Reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 - CCAS

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande qui prend en charge « l'instauration du chèque chaleur, à destination des locataires et des bailleurs publics » ?

Madame Amandine HENRIQUES précise qu'il s'agit d'une dotation accordée par le SIPPAREC. En décembre 2022, le CA a acté le versement aux syndicats de copropriétés du reliquat des années précédentes, à savoir de 2019 à 2021. A ce jour, les administrés en situation précaires locataires de bailleurs publics vont pouvoir en bénéficier directement.

Une rencontre avec les bailleurs publics a été faite, mais ils indiquent que l'action demande réflexion sur le traitement des charges. Un travail est donc en cours avec les bailleurs afin de pouvoir l'intégrer dans le règlement des aides facultatives.

Madame Annie BETBEDER indique qu'effectivement c'est un gros travail avec les rappels de charges.

Le point est adopté à l'unanimité.

4 – Examen et vote du budget primitif 2024 - CCAS

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT revient sur le 3^{ème} point sur « la mise en place d'un partenariat et d'actions à destination des seniors pour lutter contre l'isolement piloté par la coordination gérontologique », où se trouve le service et qu'englobe-t-il ?

Madame Élodie BONNEFOY indique que ce service est intégré au CCAS, qu'il est composé de 3 agents, une assistante administrative et deux coordinatrices dont une responsable. Elles effectuent principalement des visites à domicile, afin d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées, leurs familles et les aidants dans le cadre du maintien à domicile. Elles sont amenées à réaliser des mesures de protection juridique : des sauvegardes de justice, des tutelles, des curatelles.

Madame Sylvie JACAMENT demande qui se déclare auprès du service ?

Madame Élodie BONNEFOY indique que les signalements viennent de toutes parts (partenaires, particuliers...)

Monsieur Lucien BOUIS souligne que ce travail est intéressant. Néanmoins, les associations familiales ont fait part des problèmes rencontrés par les aidants. Avec des proches, qui, aujourd'hui, après un certain nombre d'actions, vont conduire à ce que demain, ce soit les aidants qui auront besoin d'assistance. De ce fait, le service devrait être très attentif pour voir si les aidants ne sont pas fatigués sur les différents plans (psychologique, physique).

Madame Élodie BONNEFOY confirme qu'il s'agit d'une des missions du service et que l'année dernière avait été mis en place un projet avec l'association « le relais des aidants » qui avait bien démarré. Pour diverses raisons le projet n'a pas été reconduit.

Madame Sylvie JACAMENT demande si l'action n'a pas fonctionné parce que les aidants n'étaient pas demandeurs ?

Madame Élodie BONNEFOY confirme et indique qu'au début les aidants étaient présents mais au fur et à mesure les aidants devenaient difficiles à mobiliser. Diverses raisons expliquent cette absence de mobilisation, telles que le fait que les aidants ne se considéraient pas comme aidants, les horaires qui n'étaient peut-être pas adaptés.

Madame la Vice-Présidente est d'accord avec les différentes raisons évoquées par madame Élodie BONNEFOY et indique qu'il y a énormément d'aidants à Rosny-sous-Bois. Elle s'interroge également sur la communication à faire afin de plus les sensibiliser.

Madame Sylvie JACAMENT indique qu'il faut comprendre les besoins, comme les horaires et les jours.

Monsieur Lucien BOUIS confirme qu'il y a un réel besoin.

Monsieur Charles MESA signale que les aidants sont occupés la journée.

Madame Sylvie JACAMENT soutient que les aidants doivent être demandeurs.

Madame Amandine HENRIQUES fait savoir qu'un partenariat est en cours de développement avec l'EHPAD KORIAN. Ils mettent actuellement en place des actions qui ne fonctionnent pas énormément. Le CCAS va voir comment communiquer envers les aidants et ce qu'on peut mettre en place conjointement en 2025, via l'appel à projet de la conférence des financeurs, avec pour projet la participation pour « des séjours de répit ». La difficulté est de repérer et de mobiliser les aidants sur une journée ou une action. Peut-être qu'en proposant un séjour de répit, avec la réalisation d'un bilan complet pour la personne aidée cela permettrait de toucher les aidants et de leur apporter un moment de répit.

Madame Sylvie JACAMENT insiste sur l'importance de comprendre les besoins des aidants.

Monsieur Lucien BOUIS confirme qu'il faut les aider tant psychologiquement que pratiquement. L'initiative avec l'EHPAD est intéressante, il faudrait avoir des contacts avec les hôpitaux pour connaître les nouveaux protocoles mis en place dans le cadre de l'hospitalisation à domicile. Le volet aidant est bien souvent écarté. L'EHPAD va de plus en plus se développer, le CCAS doit y être attentif, car lorsqu'un protocole stipule qu'une équipe hospitalière doit effectuer 2 ou 3 visites par semaine pendant l'hospitalisation à domicile, mais qu'elle n'est pas en capacité de le faire, cela retombe sur l'aidant. Et celui-ci est perdu dans sa tâche. Donc, cela fait partie des nouvelles responsabilités qui incombent aux CCAS.

Madame Élodie BONNEFOY rebondit en indiquant que prochainement une convention sera présentée lors d'un prochain CA entre le SSIAD et l'HAD (Hospitalisation A Domicile) pour favoriser le partenariat. Parallèlement, ce volet sera travaillé dans le cadre de la mise en place des services autonomie à domicile, la fusion entre les SAAD et les SSIAD.

Madame Sylvie JACAMENT demande si le montant de 30 000€ en investissement concerne l'achat d'un véhicule ? (page 10)

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'effectivement l'achat d'un véhicule est en prévision. Avant cet achat, on vérifie quelles dépenses seront prioritaires, suite à la reprise de la restauration senior sur le budget du CCAS. Des travaux sont prévus dans l'office BARROY qui vont nécessiter l'achat de matériel.

Madame Sylvie JACAMENT demande à quoi sert le véhicule ?

Madame Amandine HENRIQUES indique que le CCAS dispose d'une 107 utilisée par les agents de toute la direction.

Le point est adopté à l'unanimité.

5 – Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2024 – Résidence autonomie Camille BARROY

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT fait remarquer qu'il s'agit du même budget, n'y a-t-il pas eu d'augmentation de frais liés au personnel ?

Madame Amandine HENRIQUES affirme que le budget demeure inchangé.

Madame Sylvie JACAMENT remarque que le montant d'investissement est passé d'un total de 61 550€ à 84 000€ qui correspond à une évolution de 37% ce qui est énorme.

Madame Élodie BONNEFOY indique qu'une dépense est prévue pour 2024 en investissement pour l'achat de détecteurs de fumée qui sont rattachés au système. Celui-ci est obligatoire dans chaque logement et sera relié à la loge du gardien. Il y a déjà eu des précédents, avec des départs de feux dans des logements et le gardien n'était pas averti directement.

Madame la Vice-Présidente met l'accent sur l'importance de la sécurité des résidents.

Monsieur Louis BOUIS demande une explication concernant le résultat d'exercice à 80 000€, s'agit-il de recettes supplémentaires ou des dépenses en moins.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'il y a des emprunts en moins, la redevance que le CCAS payait à la SEMRO a diminué suite à la fin des emprunts. La redevance a diminué d'environ 70 000€.

Madame Annie BETBEDER confirme qu'il n'y a plus d'emprunts auprès de la SEMRO et que celle-ci a rétrocédé à la ville.

Le point est adopté à l'unanimité.

6 – Examen et vote du budget primitif 2024 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

7 – Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2024 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT remarque une augmentation de 70 000€ entre 2023 et 2024, est-ce dû à l'augmentation des inscriptions de 8.23% ?

Madame Élodie BONNEFOY confirme que toutes les nouvelles demandes sont orientées prioritairement à CROIZAT, en raison des travaux et des répercussions à venir de la ligne 15.

Madame Sylvie JACAMENT souhaite connaître la date de début des travaux.

Madame Élodie BONNEFOY informe que les travaux débuteront début 2025.

Madame Amandine HENRIQUES confirme que les travaux d'entonnement commenceront à partir de janvier 2025. Les gros travaux vont s'étaler sur 6 mois entre janvier et juin 2025, qui risqueront d'apporter des nuisances. La fin des travaux est prévue pour 2031. Sur le secteur de BARROY, ça va s'étaler sur 18 mois soit de juillet 2024 jusqu'à fin 2025.

Madame Annie BETBEDER rappelle que la résidence CROIZAT à 50 ans, ce qui demande des travaux.

Madame Amandine HENRIQUES rapporte qu'une réunion d'informations a été organisée en présence des résidents, des familles et des agents.

Madame Sylvie JACAMENT demande si tous les résidents vont rester à BARROY ?

Madame Amandine HENRIQUES informe qu'une étude est en cours sur les nuisances sonores, un rapport sera restitué en juin. La société est plutôt rassurante en indiquant que les nuisances ne devront pas être invivables. En fonction du rapport, les familles et les résidents seront avertis et une décision sera prise à ce moment-là.

Madame Sylvie JACAMENT demande si les familles souhaitent changer de logement le temps des travaux, seront-ils prioritaires pour un logement à CROIZAT ?

Madame Amandine HENRIQUES indique que les résidents pourront en faire la demande, mais qu'un logement de l'autre aile de BARROY leur sera proposé en priorité.

Madame la Vice-Présidente confirme que les travaux ne seront pas réalisés la nuit.

Monsieur Charles MESA s'interroge sur la présence des rats.

Madame Élodie BONNEFOY confirme que la société a prévu une campagne de dératisation dans tout le quartier.

Madame Amandine HENRIQUES intervient en indiquant que la résidence est à 60 / 80 mètres de la zone des travaux.

Le point est adopté à l'unanimité.

8 – Examen et vote du budget primitif 2024 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT remarque qu'il y a 12 000€ d'investissement en plus par rapport à l'année précédente. Ce qui n'est pas énorme, cela concerne des rénovations d'appartements.

Madame Élodie BONNEFOY explique que les recettes d'investissement sont liées aux dépenses qui sont limitatives. Un certain nombre de dépenses d'investissement sont prévues mais qui ne sont pas très importantes pour CROIZAT. Par exemple : l'investissement dans des sèches mains à air.

Madame Sylvie JACAMENT demande si la résidence est équipée concernant les alarmes incendie.

Madame Élodie BONNEFOY indique que les alarmes ne sont pas reliées, mais aucune préconisation n'a été faite par la direction des bâtiments.

Madame Sylvie JACAMENT signale que si des personnes malentendantes ou souffrant d'autres pathologies rencontrent des problèmes avec les alarmes cela peut être problématique.

Madame Élodie BONNEFOY révèle que cette problématique n'apparaît pas au sein de la résidence CROIZAT.

Le point est adopté à l'unanimité.

9 – Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2024 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

10 – Examen et vote du budget primitif 2024 – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande à quoi correspond la diminution de 5%. Alors qu'on parle de plus en plus d'aide à domicile et d'accompagnement.

Madame Amandine HENRIQUES explique que le groupe 2 est en diminution sur les charges du personnel suite à une surestimation l'année précédente. Cette année est basée sur le réel, le nombre exact d'agents en poste, d'où la diminution de 4.46%. Une petite diminution sur le 1^{er} groupe, qui correspond au remboursement des frais de déplacements des agents qui a été transféré sur le chapitre 012.

Le point est adopté à l'unanimité.

11 – Reprise anticipée des résultats antérieurs au budget primitif 2024 – Service de soins Infirmiers à domicile

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

12 – Examen et vote du budget primitif 2024 – Service de soins Infirmiers à domicile

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT remarque également la diminution de 6%.

Madame Élodie BONNEFOY explique qu'il y a une particularité au niveau du SSIAD, il n'y a pas de subvention à l'équilibre du CCAS et par conséquent de la Ville, c'est un service qui est financé à 100% par l'ARS. Une réforme de la tarification des SSIAD a été engagée, au vu de notre activité l'ARS a indiqué une diminution de leur dotation annuelle de 58 000€ sur 5 ans. Cette diminution a un impact sur les budgets de 11 000€ par an. Chaque année l'activité sera remontée à l'ARS qui va adapter sa dotation en fonction de notre activité. Un défi majeur et un travail considérable à effectuer pour accueillir plus de patients, en raison de la nouvelle tarification. Celle-ci sera liée à la dépendance des personnes âgées. Plus les patients auront une prise en charge lourde plus la dotation sera importante.

Madame Sylvie JACAMENT demande pour 2024, comment cette répercussion va être impactée ?

Madame Élodie BONNEFOY explique que les postes vacants ne vont pas être remplacés tout de suite. L'arrivée de nouveaux patients plus lourds nous aidera à justifier notre demande de dotation plus importante à l'ARS l'année prochaine et à procéder à de nouveaux recrutements. Aussi pour mener correctement ces démarches, le service est accompagné d'un cabinet « futur antérieur », dans le cadre de la fusion du SAAD et du SSIAD, qui apporte également une aide sur toutes ces questions.

Madame Annie BETBEDER souligne que de nombreux patients attendent pour une prise en charge, il y a 43 personnes sur la liste d'attente, toutes souffrant de pathologies lourdes, et il n'y a pas de personnel pour se rendre chez elles.

Madame Élodie BONNEFOY explique que ces personnes sont contactées régulièrement. Le problème est qu'elles sont souvent diabétiques et que cela nécessite des soins particuliers avec 3 passages par jour d'une infirmière. A ce jour, nos horaires ne permettent pas autant de passages. Un travail sur les horaires va être fait afin de pouvoir prendre en charge ce type de patient.

Madame Sylvie JACAMENT demande si le partage avec infirmière libérale n'est pas envisageable.

Madame Élodie BONNEFOY indique que si, mais cela impacterait trop le budget car il faut conventionner avec une infirmière libérale que nous devons financer, ce qui nous mettrait en difficulté.

Madame Sylvie JACAMENT revient sur la prise en charge de patients plus lourds, il est également nécessaire d'avoir des personnes formées sur les pathologies lourdes qui sont plus pointues.

Madame Élodie BONNEFOY explique que nos aides-soignants sont formés, la question est surtout concernant l'intervention qui doit se faire en binôme.

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'actuellement le temps des tournées est d'environ 45 min à 1h chez chaque patient, comparé aux autres SSIAD où le temps de présence est plus restreint. Les tournées vont être augmentées en diminuant le temps de présence.

Madame Annie BETBEDER émet un exemple d'une patiente qui peut avoir du diabète et des ulcères, les pansements peuvent mettre plus de temps.

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'il s'agit d'une tâche des infirmières et non des aides-soignants.

Monsieur Louis BOUIS intervient en indiquant que c'est tout ce qu'on englobe sous la notion des soins infirmiers. Les financeurs ne se rendent pas bien compte de ce que c'est qu'un soin infirmier. Ils ont une notion qui est liée à une piqûre ou une prise de sang, mais savoir que derrière un 1^{er} problème il y a toute une série de situations de prise en charge différentes. Sur le conventionnement avec les libéraux, on doit être très attentif sur les protocoles afin qu'ils prennent bien en compte cet aspect.

Madame Élodie BONNEFOY explique que les soins infirmiers sont effectués par les infirmières du SSIAD.

Monsieur Louis BOUIS ne remet pas en cause le fonctionnement mais indique qu'il faut être attentif à ce que l'on met sous le terme soin infirmier en gardant le côté humain.

Le point est adopté à l'unanimité.

13 – Créations et suppressions de poste

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Madame Sylvie JACAMENT demande si c'est bien le poste d'aide-soignant à temps complet qui n'est pas remplacé ?

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'il s'agit d'un agent en reclassement au sein du CCAS, car elle ne pouvait plus exercer ses missions en tant qu'agent aide-soignant, elle a basculé sur la filière administrative.

Il y a aussi 2 agents ville qui ont muté agents CCAS au 1^{er} avril 2024 au sein du club TIMBAUD.

Madame Annie BETBEDER demande combien d'agents au club TIMBAUD ?

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'elles sont 5, soit 1 responsable, 2 animatrices, 2 adjointes d'animation.

Madame la Vice-Présidente indique que le club fonctionne bien aux vues du nombre de nouveaux adhérents.

Le point est adopté à l'unanimité.

14 – Questions diverses

Madame Sylvie JACAMENT revient sur la prise en main de la restauration seniors, concernant les menus, la livraison, le bienfait, les bons repas où en est cette évolution ?

Madame Élodie BONNEFOY explique que depuis la mise en place le 1^{er} septembre, le début a été un peu chaotique à la fois avec ELIOR pour les résidences et SAVEURS ET VIE pour le portage des repas. La cuisine centrale d'ELIOR est maintenant localisée à Noisy-le-Grand, et nous avons constaté une nette amélioration. Les avis sont remontés lors d'une commission des menus tous les 2 mois. Des retours positifs, ELIOR a pris en compte les attentes et le fait que la cuisine soit à Noisy-le-Grand celle-ci est plus adaptée, plus familiale. Ils travaillent également sur la réouverture de la cuisine à Rosny-sous-Bois, pour cet été ou à la rentrée.

Avec SAVEURS ET VIE, c'est toujours compliqué même s'il y a eu des nettes améliorations. Ils ont beaucoup de difficultés à maintenir une équipe stable au niveau des chauffeurs (changement de tournées, livraison en retard...). Concernant les menus, ils conviennent toujours. Pour les nouveaux bénéficiaires une fiche aversion leur est proposée afin d'indiquer ce qu'ils ne souhaitent pas avoir et ils peuvent remplacer les plats qui ne leur conviendraient pas.

Monsieur Louis BOUIS souhaite connaître le coût du repas.

Madame Amandine HENRIQUES explique qu'il s'agit d'un tarif au quotient.

Madame Sylvie JACAMENT demande si les tarifs ont été augmentés ?

Madame Élodie BONNEFOY confirme l'augmentation de 50 cts par repas pour les 3 dernières tranches.

Madame Sylvie JACAMENT demande comment ça se passe si le coût des produits continue d'augmenter.

Madame Amandine HENRIQUES indique qu'une révision des tarifs a lieu tous les 6 mois.

Madame Emmanuelle ORTS indique que l'augmentation doit être indiquée sur la facture suite à la révision des 6 mois.

Madame Sylvie JACAMENT demande s'il y a une augmentation des fournisseurs, y aurait-il une répercussion sur le prix délivré aux seniors ?

Madame Amandine HENRIQUES notifie que non, aucune répercussion ne sera faite. Mais effectivement si les crédits ne sont pas suffisants, afin de garantir l'équilibre du budget une autre dépense devra être réduite

Monsieur Louis BOUIS intervient concernant l'UDCCAS, cela devient difficile, car il faut être très attentif. Le CCAS de Rosny-sous-Bois a accepté d'être porteur d'une expérimentation, il n'est pas convaincu que ceux et celles qui se lancent dans le management de ces opérations connaissent les réalités de terrain. Il faudrait leur rappeler que le CCAS est un lieu de réalisation en fonction des situations. Dans une structure où en réalité on voit de moins en moins de participants, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Ils se sont lancés dans d'autres actions avec la CAF qui ne paraissent pas réalisables.

Madame Amandine HENRIQUES trouve que le projet est plutôt intéressant, il s'agit d'une convention qui sera actée lors du prochain CA, tripartite entre SOLINUM, l'UDCCAS et le CCAS. Soliguide est un dispositif qui permet de recenser sur le territoire toutes les actions / associations qui œuvrent dans le domaine de l'action sociale pour les personnes sans-abri. Cela permet de repérer sur le territoire les lieux pour se doucher, se restaurer, s'habiller, se domicilier... Ce projet va être présenté aux associations et partenaires de la ville qui œuvrent dans ce domaine, afin qu'ils figurent sur cet outil ce qui permettra d'actualiser les actions qui sont faites sur le territoire, avec par exemple les horaires d'ouverture.

Deux plénières seront organisées par an afin de rencontrer les associations et d'échanger afin d'étayer le maillage partenarial.

Monsieur Louis BOUIS est d'accord à condition que le CCAS de Rosny-sous-Bois ne perde pas son identité. Faire du recensement, de l'informations, d'accord, mais pour qui, pourquoi, comment et avec qui ce sont des questions qu'il faut poser à des structures indépendantes de conseils. La question est de savoir comment nous allons toucher les personnes isolées, dans la nature. Il faut développer, mais ne pas perdre notre spécificité.

Madame Sylvie JACAMENT demande par qui est aidé cette association, qui la finance ? Et combien de ville dispose d'un CCAS ?

Madame Amandine HENRIQUES indique que c'est l'Union Départemental des CCAS qui y adhèrent. A partir de plus de 1 500 habitants c'est obligatoire d'avoir un CCAS.

Monsieur Louis BOUIS informe qu'il y a des problèmes avec le regroupement de villes, de mémoire, il y a des renouvellements de CCAS à toutes les élections municipales.

Madame Sylvie JACAMENT fait remarquer que toutes les villes de la Seine-Saint-Denis sont supérieures à 1 500 habitants.

Madame Amandine HENRIQUES indique que toutes les villes n'adhèrent pas à l'UDCCAS.

Monsieur Louis BOUIS indique qu'il y a des villes qui ont un CCAS conforme à la loi, avec une gestion paritaire entre les élus et les associations.

Madame Sylvie JACAMENT s'interroge sur l'intérêt d'adhérer à l'UDCCAS ?

Monsieur Louis BOUIS expose l'intérêt d'avoir une structure fédérale départementale, qui est la voie départementalisée des structures communales, vis-à-vis du conseil départemental. A chaque renouvellement du CCAS, un audit important de la situation de la société et de l'action sociale est réalisé.

Madame Sylvie JACAMENT se demande s'il existe un regroupement des CCAS à l'échelle du territoire ?

Madame Amandine HENRIQUES confirme que c'est via l'UDCCAS qui assure la coordination à travers des réunions tous les 2 mois avec tous les directeurs. Ce qui permet d'échanger sur les actualités, les actions menées, comment les projets sont menés. Un soutien juridique est également apporté.

Fin de séance 19h10

Prochain Conseil d'Administration le lundi 27 mai à 18h00.